

ARRÊTÉ N° C25-12-49

FIXANT LES LISTES DES CANDIDATS ADMIS AUX CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET 3^{ème} CONCOURS D'AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISÉ PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE DES ÉCOLES MATERNELLES, SESSION 2025

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Maine et Loire ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 92-850 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles ;

Vu le décret n° 94-163 du 16 février 1994 modifié ouvrant aux ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne autres que la France l'accès à certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2007 fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2010-1068 du 8 septembre 2010 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents territoriaux spécialisés de 2^{ème} classe des écoles maternelles ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu le décret n° 2023-1134 du 4 décembre 2023 portant modification du décret n° 2010-1068 du 8 septembre 2010 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents territoriaux spécialisés de 2^{ème} classe des écoles maternelles ;

Vu le schéma de coopération, de mutualisation et de spécialisation signée entre Centres de gestion des Pays de la Loire identifiant les missions communes à exercer au niveau régional ;

Considérant les besoins exprimés dans le cadre du recensement effectué auprès des collectivités des départements de Maine et Loire, de la Mayenne, de la Sarthe et de la ville d'Angers ;

Vu l'arrêté n° C25-03-08, en date du 12 mars 2025, portant ouverture des concours externe, interne et 3^{ème} concours d'agent territorial spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles, session 2025 ;

Vu l'arrêté n° C25-04-19, en date du 30 avril 2025, fixant la liste des membres du jury des concours externe, interne et 3^{ème} concours d'agent territorial spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles, session 2025 ;

Vu l'arrêté n° C25-09-41, en date du 5 septembre 2025, fixant la liste des candidats admis à concourir aux concours externe, interne et 3^{ème} concours d'agent territorial spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles, session 2025 ;

Vu l'arrêté n° C25-09-42, en date du 12 septembre 2025, modifiant l'arrêté C25-049-2849-00024-2025-12-2-C25-12-49-AI des candidats admis à concourir aux concours externe, interne et 3^{ème} concours d'agent territorial spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles, session 2025 ;

Agusé de réception en préfecture
049-2849-00024-2025-12-2-C25-12-49-AI
Date de télétransmission : 12/12/2025
Date de réception préfecture : 12/12/2025

Vu l'arrêté n° C25-10-43, en date du 29 septembre 2025 établi par le Centre de Gestion de Maine et Loire fixant la liste des surveillants et correcteurs des épreuves écrites des concours externe, interne et 3^{ème} concours d'agent territorial spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles, session 2025 ;

Vu le procès-verbal en date du 13 novembre 2025 ;

Vu l'arrêté n° C25-11-46, en date du 13 novembre 2025 établi par le Centre de Gestion de Maine et Loire fixant les listes des candidats admissibles aux concours externe, interne et 3^{ème} concours d'agent territorial spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles, session 2025 ;

Vu l'arrêté n° C25-12-48 en date du 8 décembre 2025 établi par le Centre de Gestion de Maine et Loire fixant la liste des examinateurs des épreuves orales d'admission des concours externe, interne et 3^{ème} concours d'agent territorial spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles, session 2025

Vu le procès-verbal en date du 12 décembre 2025 ;

ARRÊTE

Article 1 : Les listes des candidats admis aux concours externe, interne et au 3^{ème} concours d'agent territorial spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles, session 2025, sont fixées comme suit (par ordre alphabétique) :

Externe :

Nom et prénom	Nom de naissance	Autre(s) prénom(s)
ARTAULT Laurie		
AUBERT Ophélie	née ESNAULT	Marie-Bénédicte Danielle
BONJOUR Stéphanie		
BOUTIN Angéline		Cécilia Chantal
FERNANDÈS Laëtitia		Manuela, Sabrina
GOUBAND Lise		
HUBERT Valérie		Josèphe Josette
LEBOUC Jessica		Léa
ROUX Vanessa	née GANDIER	Jessica
SEWSURN Maëva		Solange, Calatote
Total lauréats		10

Interne :

Nom et prénom	Nom de naissance	Autre(s) prénom(s)
AUMONT Lolita		
BARREAU Anaïs		Marie, Lisa
BARROUILLET Anaïs	née DAMENET	
BELANGER Marie	née BAUSSE	Yvette
BERRANGER Clémence		Catherine Estelle
BESNIER Tatiana	née LEPAGE	Marie Anastasia
CHANTREAU Paméla		Cindy
DAMBREVILLE Natacha		
DELAVAUULT Ségolène		Marina, Angéline
DULAC Delphine		Françoise Renée Marie
DUPERRAY Virginie	née BURON	Jacqueline Bernadette

DUPUY Caroline		
GAUVIN Nadine	née DENANCÉ	Rolande Annie
GRUAND Emilie		
HALOTEL Céline	née VETILLARD	Monique Anne
HOUAM Valérie	née LECOMTE	Arlette
MEDIAVILLA Elodie		Johanna Pascale
PARENT Manon		Océane
ROBICHON Morgane		
SOLGRAIN Florie		
VARET Sandra		Sandrine, Elisabeth
Total lauréats		21

3^{ème} concours :

Nom et prénom	Nom de naissance	Autre(s) prénom(s)
FAUCONNIER Maéva		
GINCHELEAU Laure		Nicole Marie
MONNIER Laëtitia		Frédérique
Total lauréats		3

Article 2 : Ces listes prennent effet le 1^{er} janvier 2026.

Article 3 : Les personnes inscrites sur la liste d'aptitude qui ne seraient pas nommées dans un délai de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2026, pourront obtenir leur réinscription sur ladite liste, pour une 3^{ème} année, à condition d'en faire la demande écrite au plus tard le 1^{er} décembre 2027, et éventuellement si elles n'ont toujours pas été nommées, pour une 4^{ème} année, à condition d'en faire la demande écrite au plus tard le 1^{er} décembre 2028.

Article 4 : Le présent arrêté, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Monsieur le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de Maine et Loire.

Fait à Angers le 12 décembre 2025


 E. MARQUET
 Présidente du Centre de Gestion

 N. Delètre A.
 Vice-Présidente du Centre de Gestion
